



AAAZ

30 ANS D'EXPÉRIENCE AU SERVICE DU DIAGNOSTIC

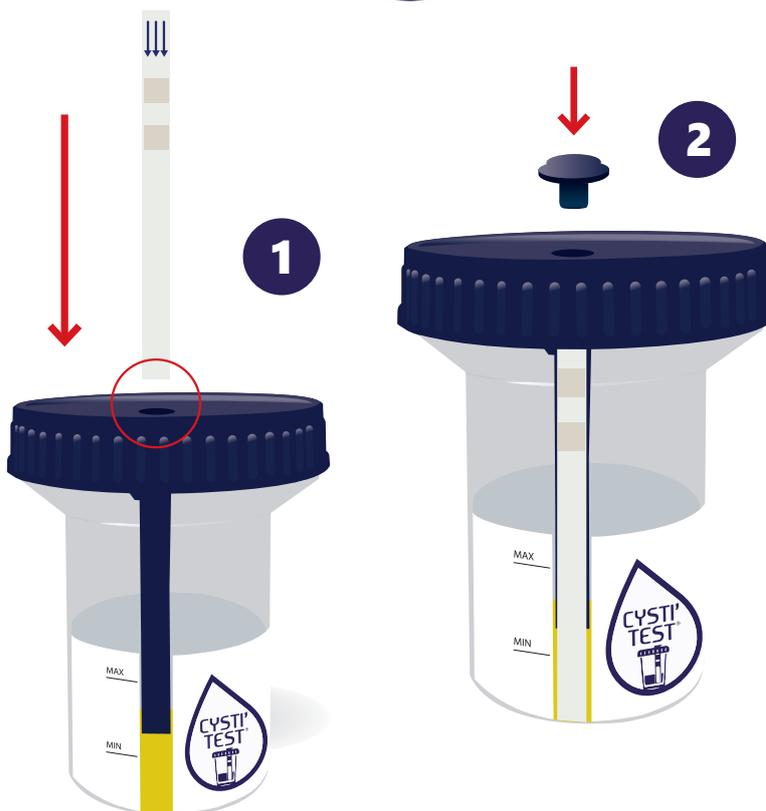
**PRISE EN CHARGE DE LA POLLAKIURIE ET DES BRÛLURES MICTIONNELLES
NON FÉBRILES CHEZ LA FEMME DE 16 À 65 ANS**

**ADAPTÉ AUX PROTOCOLES
CPTS & MSP**



**Hygiénique
Facile d'utilisation**

**CONÇU POUR
Les médecins
Les pharmaciens
Les infirmiers**



ACCÉDEZ À LA
DÉMONSTRATION
AU FORMAT **VIDÉO**

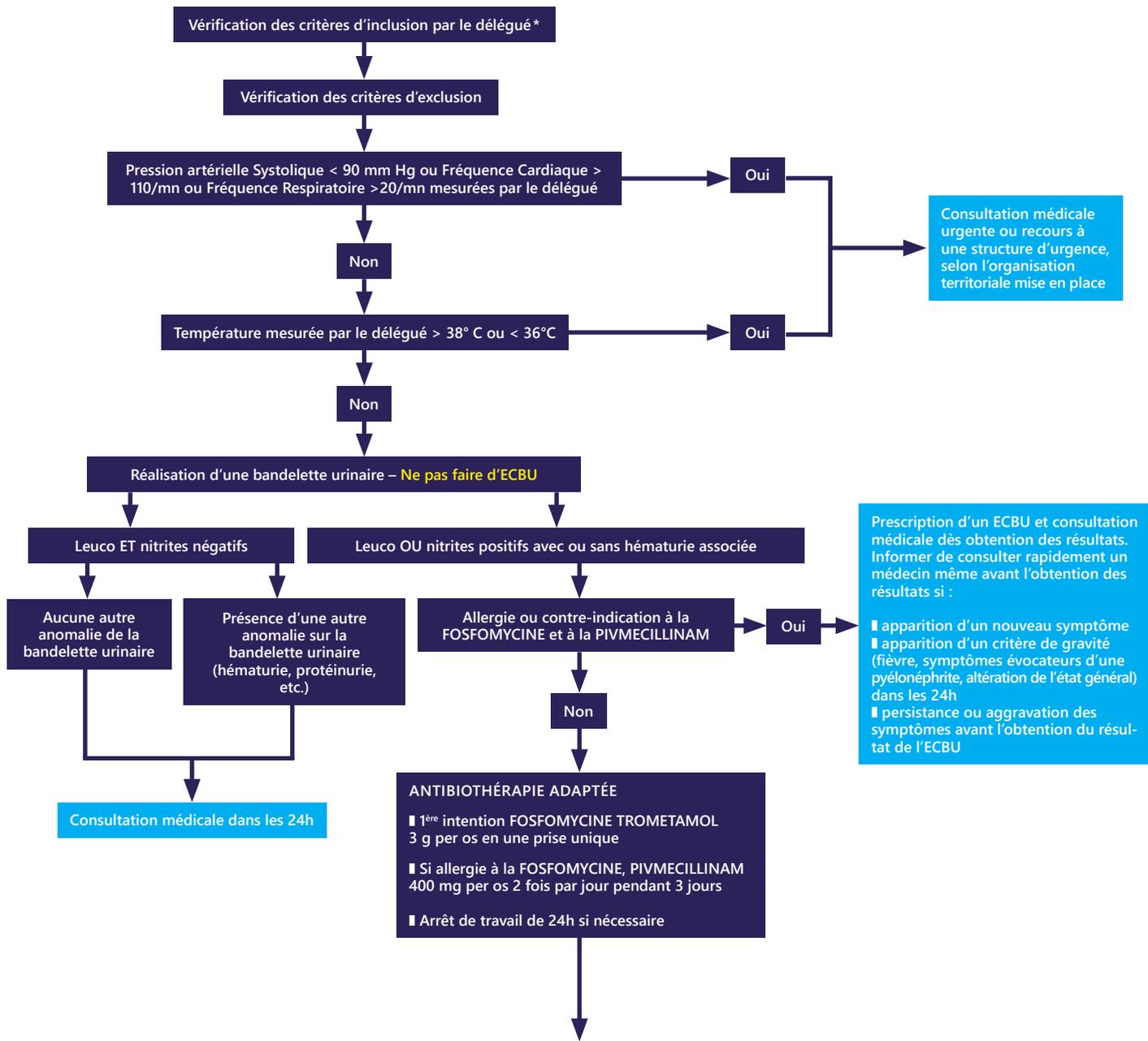


**Trophée de
l'entreprise
inclusive 2022**



**French
Healthcare**

ARBRE DÉCISIONNEL DE PRISE EN CHARGE



INFORMATIONS IMPORTANTES À COMMUNIQUER À LA PATIENTE

1) Consulter rapidement un médecin si :

- apparition d'un nouveau symptôme
- apparition d'un critère de gravité (fièvre, symptômes évocateurs d'une pyélonéphrite, altération de l'état général) dans les 24h
- persistance des symptômes malgré le traitement à 48h
- présence de sang dans les urines après le traitement
- apparition de tout signe d'intolérance ou d'allergie au traitement

2) Remise et explication de la fiche de conseils pratiques pour éviter les infections urinaires et leurs récives en annexe

3) Prendre rendez-vous systématiquement et rapidement avec un médecin en cas d'hématurie macroscopique, même si l'épisode de cystite est résolu

* Source : Arrêté du 14 mars 2023 relatif à l'autorisation du protocole de coopération « Prise en charge par le pharmacien d'officine ou l'infirmier diplômé d'Etat de la pollakiurie et des brûlures mictionnelles non fébriles chez la femme de 16 à 65 ans dans le cadre d'une structure d'exercice coordonné ou d'une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) ».

